

30 JUIN 2013

UNE ORGANISATION DE
POITOU-CHARENTES
ANIMATION



7^{EME}
**CLASSIC
FEMININE**
VIENNE / POITOU-CHARENTES



LOUDUN 86



ORGANISATION

POITOU-CHARENTES ANIMATION

3, rue de l' Ancienne Poste
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Tél : 05.49.37.33.77

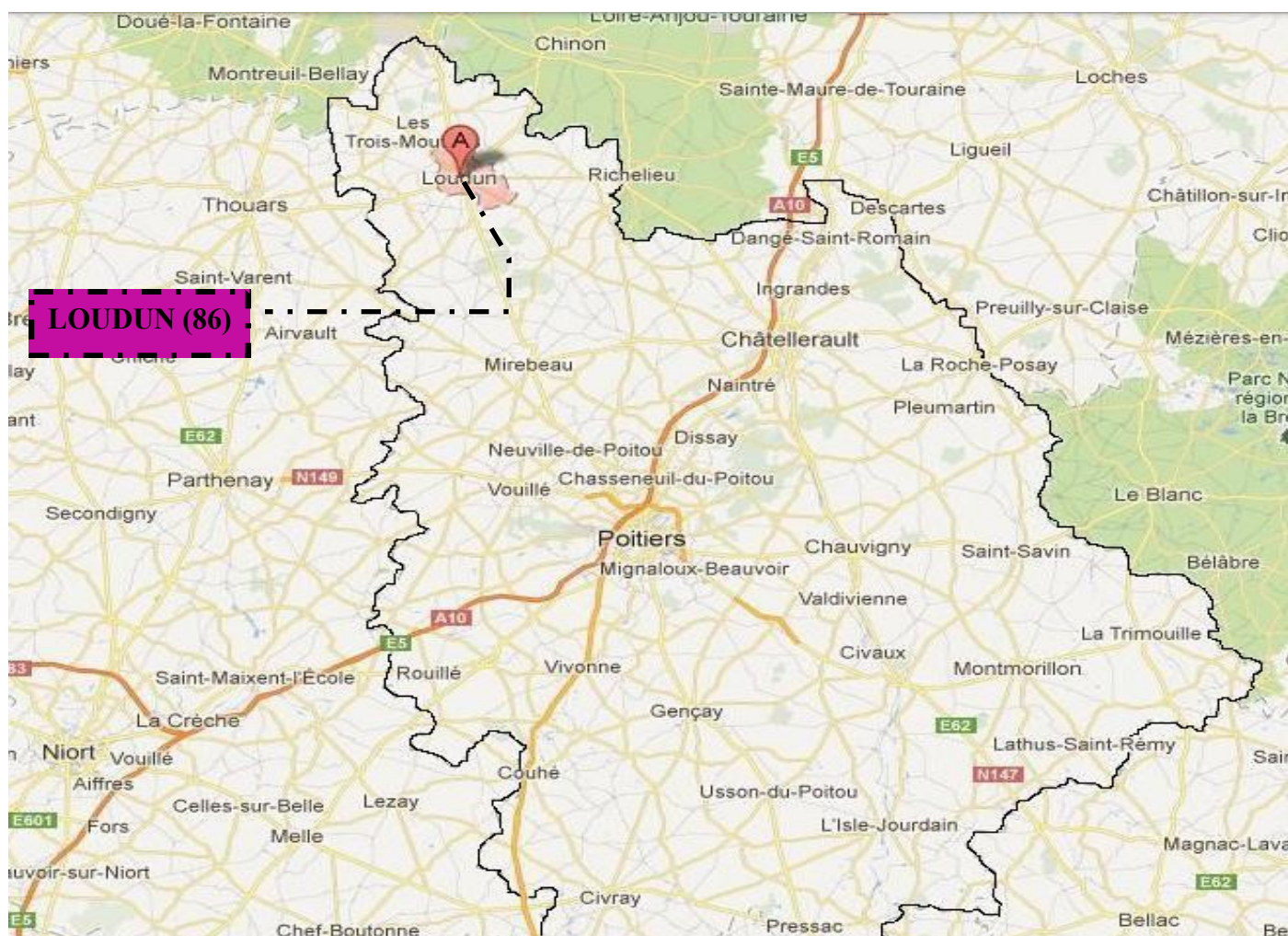
Fax : 05.49.37.04.04

E-mail : poitoucharentesanimation@orange.fr

Site Internet : www.tour-poitou-charentes.com

Engagements :

Via le site internet de la Fédération Française de Cyclisme.



CLASSIC FEMININE VIENNE POITOU-CHARENTES

Un label de la Fédération Française de Cyclisme

5 ÉPREUVES
COUPE DE FRANCE DAMES

10 ÉPREUVES
COUPE DE FRANCE DN DAMES

3 ÉPREUVES
COUPE DE FRANCE CADETTES

17 MARS
CHOLET
PAYS
DE LOIRE
PAYS DE LA LOIRE

1^{ER} AVRIL
PRIX DE
LA VILLE
DU MONT
PUJOLS
FÉMININ
AQUITAINE

12 MAI
GRAND PRIX
FÉMIN'AIN
D'IZERNORE
RHÔNE ALPES

25 MAI
GRAND
PRIX DE
PLUMELEC
MORBIHAN
DAMES
BRETAGNE

30 JUIN
CLASSIC
FÉMININE
VIENNE
POITOU
CHARENTES
POITOU CHARENTES

**INFORMATIONS
ET RÉSULTATS :**
[WWW.FFC.FR](http://www.ffc.fr)



COUPE DE FRANCE dames Capdet Raynal 2013



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
www.ffc.fr



Capdet
Raynal

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DAMES
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE CADETTES

PROGRAMME

COURSE JUNIORS/ESPOIRS/SENIORS

Samedi 29 juin

16h – 18h :

Permanence à l'espace culturel René Monory –
Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (86).
Retraits des dossards, des plaques de cadre par les
Directeurs Sportifs.

Dimanche 30 juin

8h00 – 11h :

Permanence à l'espace culturel René Monory –
Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (86).
Retraits des dossards, des plaques de cadre par les
Directeurs Sportifs.

8h00 – 11h :

Vérification des licences et signature de la feuille de
départ à la permanence.

11h00 :

Réunion des directeurs sportifs à l'espace culturel
René Monory – Boulevard du Maréchal Leclerc à
Loudun (86).

12h30 :

Présentation des équipes au podium départ.

13h10 :

Départ course Juniors/Espoirs/Seniors.

16h30 :

Cérémonie protocolaire sur le podium.

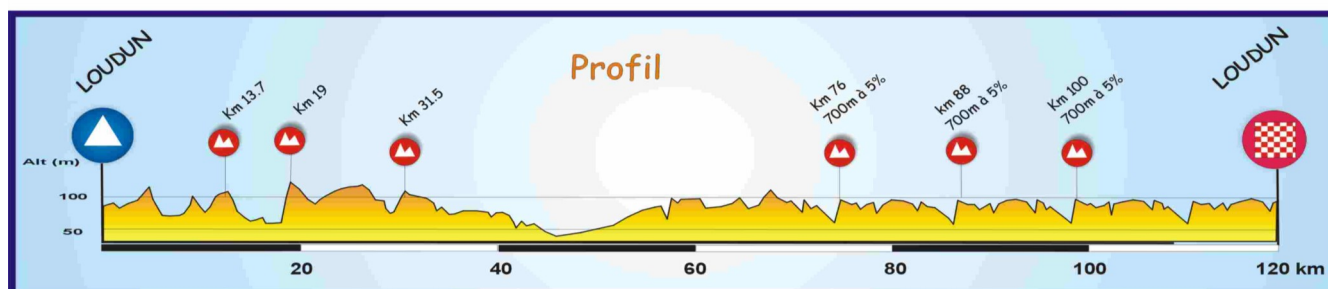


ITINERAIRE

ITINERAIRE DETAILLE (JUNIORS/ESPOIRS/SENIORS)

Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
	LOUDUN : départ fictif		13h10
0	Départ réel : carrefour D759/D60 => D759		13h20
7,4	SAINT LAON		13h31
9,9	ARCAY		13h35
13,4	MOUTERRE-SILLY		13h40
13,7	Dans la traversée de la commune	MG	
15,6	Seigné		13h44
17	CHALAIS		
19	Rue du Moulin à Vent	MG	
19,5	Le Grand Puy d'Ardenne		13h49
21,4	Nouère		13h52
22,8	ROSSAY		13h54
25,7	LA ROCHE RIGAUT		
26,7	Geneton		14h00
26,9	Rigny		14h01
29,8	MAULAY		14h05
31,5	Face entrée Lieu Dit « Barre »	MG	
33,6	La Polka		14h11
35,5	CEAUX EN LOUDUN		14h14
36,2	Sortie Ceaux en Loudun	DZR	
38,2	Chavagne		14h18
41,3	Le Carroir		
41,7	La Goilarderie		
46,5	BEUXES		14h31
51,8	Les Forges		
55,3	Vielles Basses		14h45
56,9	La Gare		14h48

Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
57,9	SAMMARCOLLES		14h49
61,3	MESSEME		14h55
68,3	LOUDUN		15h06
69,1	Place de la Porte de Chinon,		15h07
72	Place Porte St Nicolas - 1 ^{er} passage sur la ligne		15h12
76	Carrefour de l'Aérodrome	MG	15h19
	BASSES		
	Rue Didier Daurat		
	Rue Jean Mermoz		
	D 47/D 759 => à droite D 759		
	Rond point : D 759/D 168 => tout droit D 759		
	LOUDUN		
	Avenue du Val de Loire		
	rue de la Croix Moquet		
	Avenue de Touraine		
	Place de la Porte de Chinon,		
	Au feu à gauche, Boulevard Guy Chauvet		
	Place Porte de Mirebeau		
	Boulevard Jean Pascault		
	Boulevard du 8 Mai 1945		
	Boulevard du 11 Novembre 1918		
84	Place Porte St Nicolas - 2 ^{ème} passage sur la ligne	FZR	15h31
88	Carrefour de l'Aérodrome	MG	15h37
96	Place Porte St Nicolas - 3 ^{ème} passage sur la ligne		15h50
100	Carrefour de l'Aérodrome	MG	15h56
108	Place Porte St Nicolas - 4 ^{ème} passage sur la ligne		16h09
120	Place Porte St Nicolas - ARRIVEE		16h28



REGLEMENT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE (JUNIORS/ESPOIRS/SENIORS)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « **Classic Féminine, Vienne - Poitou-Charentes** » est organisée par Poitou-Charentes Animation - 3, rue de la Poste - 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 30 juin 2013 à LOUDUN (86).

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories :

- Dames françaises, « Elite professionnel », « 1ère, 2ème et 3ème catégorie »
- Dames étrangères résidant en France, titulaires d'une licence FFC au titre d'un club français appartenant aux séries ci-dessus.
- Dames (françaises ou étrangères) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français.
- Dames étrangères dans le cadre d'une participation étrangère limitée à trois équipes.

L'épreuve est classée en catégorie « DAMES ELITES » 1.15.

Cette épreuve est la 5ème et dernière manche de la Coupe de France Dames 2013.

Cette épreuve est la 8ème manche de la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames 2013.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2. 1. 005, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes féminines UCI françaises obligatoirement invitées par l'organisateur.,
- Equipes interrégionales et régionales dont obligatoirement une équipe de la région de l'organisateur.
- Equipes de clubs français.
- Equipes féminines UCI et clubs de l'étranger.
- Equipe de France.

Concernant la Coupe de France Dames 2013, le nombre de compétitrices par équipe est de 4 minimum et 8 maximum.

Au-delà de 8 compétitrices, les engagements devront être faits à titre individuel. Les compétitrices engagées à titre individuel ne peuvent pas rentrer dans le classement par équipe de la Coupe de France Dames 2013 quelle que soit leur place.

Pour participer à la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames 2013, chaque équipe devra être composée au minimum de 3 compétitrices.

Deux étrangères hors Espace Economique Européen maximum par club français.

La participation par équipes n'exclut en rien une participation individuelle à la CLASSIC FEMININE VIENNE - POITOU-CHARENTES.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 29 juin 2013 entre 16h00 et 18h00 à l'espace culturel René Monory - boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La vérification des licences et la signature de la feuille départ se feront à la permanence de 8h00 à 11h00 le dimanche 30 juin 2013.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h00 et aura lieu à l'espace culturel René Monory - boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).



REGLEMENT

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz

ARTICLE 6. ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisateur. Le service est assuré par 2 véhicules.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectuera à compter du km 36,2 (sortie Ceaux en Loudun), jusqu'au km 96 (troisième passage sur la ligne d'arrivée).

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Toute compétitrice isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

• A) Pour l'épreuve

- Classement « Scratch » de l'épreuve.
- Classement « Espoir » (19/22 ans) de l'épreuve.
- Classement « Junior » (17/18 ans) de l'épreuve.

Classement « Grimpeur » de l'épreuve aux kilomètres : 13,7 - 19 - 31,5 - 75,6 - 88 - 100. Il est attribué, les points suivants : 4 - 2 - 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

Les points attribués dans le cadre de la Coupe de France Dames 2013 pour l'épreuve sont les suivants : 55 - 51 - 48 - 46 - 44 - 42 - 40 - 38 - 36 - 34 - 32 - 30 - 28 - 27 - 26 - 25 - 24 - 23 - 22 - 21 - 20 - 19 - 18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 aux quarante premières classées de l'épreuve.

Les points attribués dans le cadre de la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames 2013 pour l'épreuve sont les suivants : 45 - 41 - 39 - 37 - 35 - 33 - 31 - 29 - 27 - 25 - 23 - 22 - 20 - 19 - 18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 points aux trente premières classées.

Seules les compétitrices françaises appartenant à une structure de Division Nationale seront prises en considération pour le classement de la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames 2013.

• B) Classements généraux de la Coupe de France Féminine 2013 :

- Classement général « Scratch » de la Coupe de France Dames 2013.
- Classement général « Espoir » de la Coupe de France Dames 2013.
- Classement général « Juniors » de la Coupe de France Dames 2013.

Seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance au titre d'un club français délivrée par la FFC seront prises en considération pour la Coupe de France. Elles marqueront des points correspondant à leur place réelle dans l'épreuve.

Les compétitrices ayant totalisé le plus grand nombre de points seront déclarées vainqueurs (ou leaders pour les épreuves intermédiaires) des classements : classement « scratch », « Espoir » (19/22ans), « Juniors » (17/18 ans).

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.



REGLEMENT

□ Classement général par équipe de la Coupe de France Féminine 2013.

Le classement par équipe sera établi sur les seules équipes françaises à l'issue de chaque manche. Seront prises en compte les classements des concurrentes françaises ou étrangères titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance au titre d'un club français, qui font partie d'une structure engagée (4 coureuses minimum) comme tel lors de la manche.

Si une équipe venait à engager plus de 8 concurrentes, seuls les résultats des concurrentes engagées préalablement dans l'équipe seront pris en considération. Les concurrentes engagées à titre individuel ne peuvent en aucun cas être prises en compte dans le classement par équipes.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve par les 3 premières concurrentes de chaque équipe.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue.

Seules les équipes finissant avec un minimum de 3 concurrentes seront classées.

Le classement par équipe donnera lieu à une attribution de points à la place réelle suivant le barème suivant : 45 - 41 - 39 - 37 - 35 - 33 - 31 - 29 - 27 - 25 - 23 - 22 - 20 - 19 - 18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 points aux 30 premières équipes classées.

ARTICLE 11. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- **Classement « scratch » de l'épreuve :**

610 euros : 122€ - 91€ - 73€ - 61€ - 49€ - 43€ - 34€ - 27€ - 18€ - 12€ - 11€ - 9€ - 9€ - 9€ - 8€ - 8€ - 7€ - 7€ - 6€ - 6€ euros aux 20 premières classées.

- **Classement « Espoir » de l'épreuve :**

152 euros : 54€ - 38€ - 30€ - 18€ - 12€ euros aux 5 premières classées.

- **Classement « Meilleur Grimpeur » :**

300 euros : 120€ - 70€ - 50€ - 40€ - 20€ euros aux 5 premières classées.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory - boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve,
- La première du classement « Meilleur grimpeur »,
- La première « Espoir » de l'épreuve,
- La première « Junior » de l'épreuve,
- La première du Classement général final « Scratch » de la Coupe de France Dames 2013,
- La première du Classement général final « Espoir » de la Coupe de France Dames 2013,
- La première du Classement général final « Junior » de la Coupe de France Dames 2013,
- L'équipe (au complet) vainqueur du Classement général final par équipe de la Coupe de France Dames 2013,
- L'équipe (au complet) leader du Classement par équipe de la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames 2013.

ARTICLE 14. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre déchet en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



PROGRAMME

COURSE MINIMES/CADETTES

Samedi 29 juin

16h – 18h :

Permanence de départ à l'espace culturel René Monory - Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun. (86)
Retraits des dossards et des plaques de cadre.

Dimanche 30 juin

8h00 – 11h :

Permanence à l'espace culturel René Monory – Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (86).
Retraits des dossards, des plaques de cadre par les Directeurs Sportifs.

8h – 11h :

Vérification des licences et signature de la feuille de départ à la permanence.

11h :

Réunion des Directeurs Sportifs. (espace culturel René Monory)

12h30 :

Présentation des équipes au podium départ.

13h25 :

Départ course Minimes/Cadettes.

16h30 :

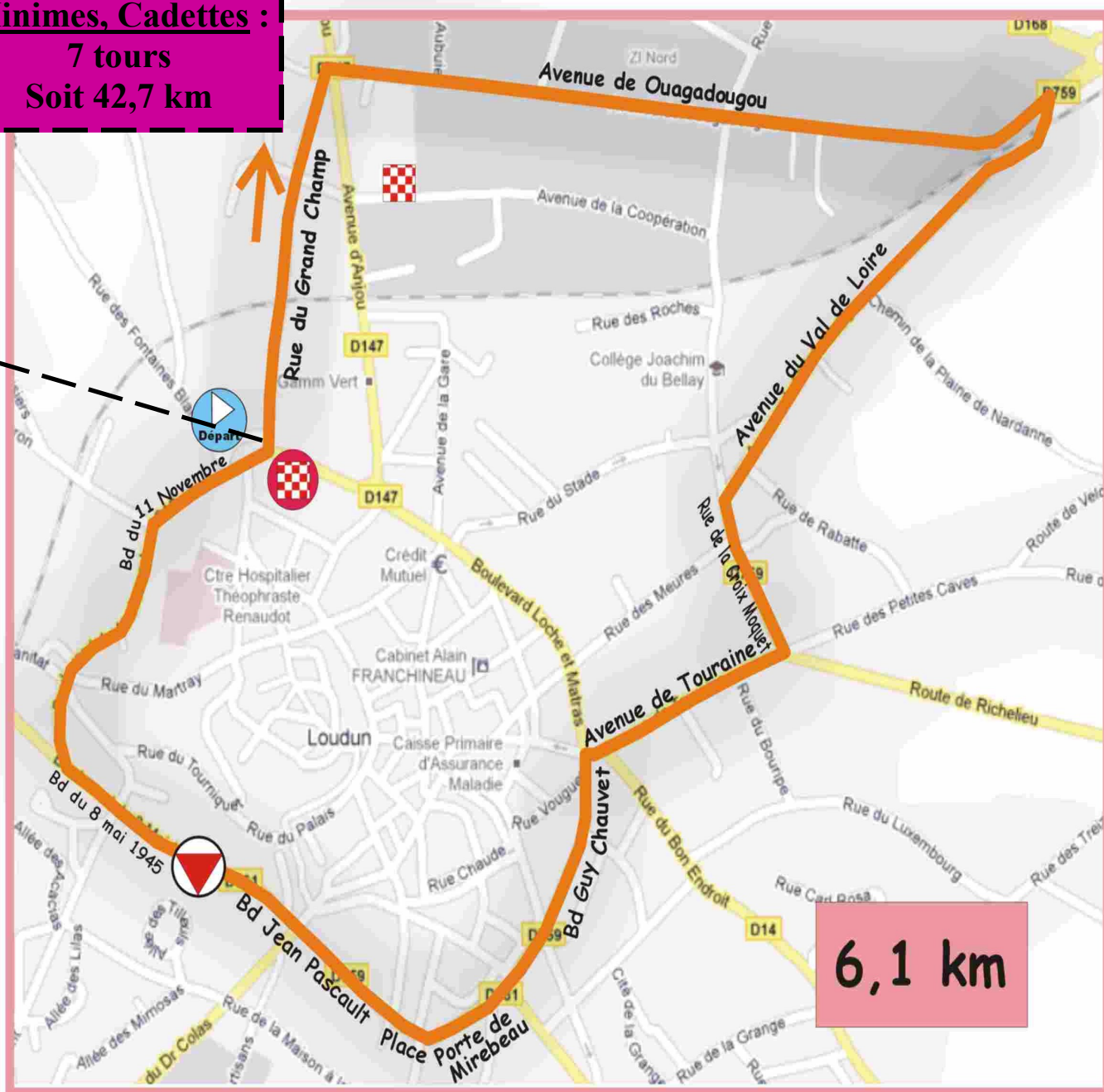
Cérémonie protocolaire sur le podium.



ITINERAIRE

CARTE

Minimes, Cadettes :
7 tours
Soit 42,7 km



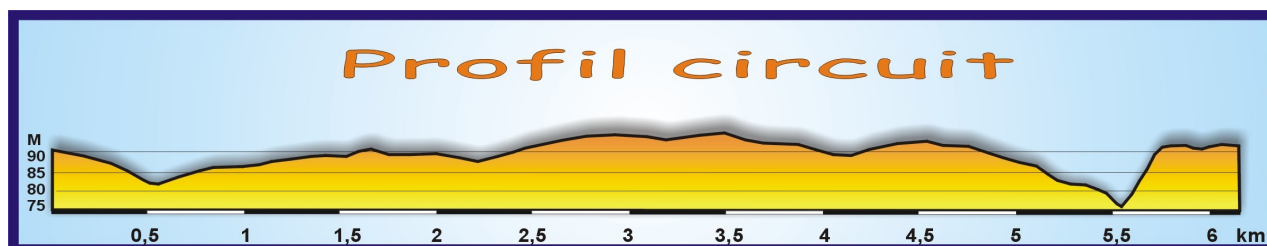
6,1 km



ITINERAIRE

ITINERAIRE DETAILLE

Kms	MINIMES – CADETTES LOUDUN 30 juin 2013	SI	Horaires
0	Départ : Place Porte St Nicolas,		13h25
	A gauche, rue du Grand Champ		
	A l'intersection avec l'avenue d'Anjou, en face avenue de Ouagadougou		
	A droite avenue du Val de Loire		
	Rue de la Croix Moquet		
	A droite avenue de Touraine		
	Place de la Porte de Chinon,		
	Au feu à gauche, Boulevard Guy Chauvet		
	Place Porte de Mirebeau		
	Boulevard Jean Pascault		
	Boulevard du 8 Mai 1945		
	Boulevard du 11 Novembre 1918		
6,1	Place Porte St Nicolas - 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée		13h36
12,2	Place Porte St Nicolas – 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée	SI	13h47
18,3	Place Porte St Nicolas – 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée		14h58
24,4	Place Porte St Nicolas – 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée	SI	14h09
30,5	Place Porte St Nicolas – 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée		14h20
36,6	Place Porte St Nicolas – 6^{ème} passage sur la ligne d'arrivée	SI	14h31
42,7	Place Porte St Nicolas – Arrivée		14h42



REGLEMENT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE (MINIMES/CADETTES)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve de Coupe de France Cadettes qui se déroule dans le cadre de la « Classic Féminine, Vienne - Poitou-Charentes » est organisée par : Poitou-Charentes Animation - 3, rue de la Poste - 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 30 juin 2013 à LOUDUN (86).

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Minimés et Cadettes.

Cette épreuve est la 3^{ème} et dernière manche de la Coupe de France Cadettes 2013.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2, l'épreuve se dispute par équipes ou à titre individuel.

Nature des équipes admises :

Équipes régionales.

Équipes départementales.

Équipes de clubs.

Composition des équipes :

Chaque équipe devra être composée au minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 8.

Au-delà de 8 compétitrices, les engagements devront être faits à titre individuel.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 29 juin entre 16h00 et 18h00 à l'espace culturel René Monory - Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La vérification des licences et la signature de la feuille départ se feront à la permanence de 8h00 à 11h00 le dimanche 30 juin 2013.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h00 et aura lieu à l'espace culturel René Monory - Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 5. ITINÉRAIRE

L'itinéraire est composé d'un circuit de 6,1 km tracé en ville et à parcourir 7 soit un total de 42,7 km.

Circuit : Départ et arrivée Place Porte St Nicolas, rue du Grand Champ, avenue de Ouagadougou, avenue du Val de Loire, rue de la Croix Moquet, avenue de Touraine, Place Porte de Chinon, boulevard Guy Chauvet, Place Porte de Mirebeau, boulevard Jean Pascault, boulevard du 8 Mai 1945, boulevard du 11 Novembre 1918.

ARTICLE 6. ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisateur. Le service est assuré par 2 véhicules.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectue selon les modalités définies par le Jury des Commissaires.

Les informations seront communiquées lors de la réunion des représentants d'équipes.



REGLEMENT

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- A) **Pour l'épreuve :**
 - Classement « Cadettes ».
 - Classement « Minimes ».
 - Classement « Sprinter » lors du 2ème, 4ème et 6ème passage sur la ligne départ/arrivée.

Il est attribué, les points suivants : 4 - 2 - 1 points aux 3 premières compétitrices.

En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

Les points attribués dans le cadre de la Coupe de France Cadettes 2013 pour l'épreuve sont les suivants : 55 - 51 - 48 - 46 - 44 - 42 - 40 - 38 - 36 - 34 - 32 - 30 - 28 - 27 - 26 - 25 - 24 - 23 - 22 - 21 - 20 - 19 - 18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 aux quarante premières classées de l'épreuve.

- B) **Classement général de la Coupe de France Cadettes 2013 :**

Selon le règlement établi par la FFC.

La catégorie minime a le droit de participer à cette Coupe de France, cependant un seul classement « scratch » sera établi.

La participation à la finale est obligatoire pour figurer au classement final.

Seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC sont prises en considération pour la Coupe de France.

ARTICLE 9. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- Classement « Cadettes » de l'épreuve :
152 euros : 25 - 18 - 17 - 15 - 14 - 12 - 11 - 9 - 8 - 6 - 5 - 3 - 3 - 3 - 3 € aux 15 premières classées.
- Classement « Minimes » de l'épreuve :
122 euros : 20 - 17 - 14 - 12 - 11 - 9 - 8 - 6 - 5 - 5 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 € aux 15 premières classées.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

La première « Cadette » de l'épreuve.

La première « Minime » de l'épreuve.

La première du classement « sprinter ».

La première du Classement général final « Scratch » de la Coupe de France Cadettes 2013.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory - Boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 12. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autres détritres en dehors des emplacements prévues à cet effet.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



SERVICES

HEBERGEMENT

Listes des hôtels proches de Loudun (86) :

- **Campanile**, Allée de la Détente, 86360 Chasseneuil du Poitou.
(Tél : 05.49.52.85.40)
- **Campanile**, Boulevard René Descartes - Futuroscope, 86360 Chasseneuil du Poitou. (Tél : 05.49.49.06.58)
- **Hôtel Renaudot**, 40 Avenue Leuze, 86200 Loudun. (Tél : 05.49.98.09.38)
- **Hôtel de France**, 215 Avenue de Paris, 86000 Poitiers, (Tél : 05.49.01.74.74)
- **Ibis Budget**, 50 Allée Haut Poitou, 86360 Chasseneuil du Poitou.
(Tél : 05.49.52.52.62)
- **B&B Hôtel**, Allée de la Détente, 86360 Chasseneuil du Poitou.
(Tél : 05.49.52.06.87)
- **Quick Palace Hôtel**, 19 bis Avenue des Temps Moderne, 86360 Chasseneuil du Poitou (Tél : 05.49.52.59.93)
- **Hôtel du Parc**, Bld René Descartes, 86360 Chasseneuil du Poitou.
(Tél : 05.49.49.08.08)

